

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 28 millions d'euros investis pour l'eau en Occitanie au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, le territoire de l'Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) a reçu **28 millions d'euros** d'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer **316 opérations**.

#### Les chiffres-clés en Occitanie pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

- **Près de 40% des aides (10,8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :

- 8 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 4,4 M€ dédiés au traitement des eaux usées et 3,6 M€ à leur collecte (aides essentiellement consacrées aux opérations portées par l'agglomération de Sète avec 3,6 M€ pour la mise en conformité de la filière boues de la station d'épuration et 2,4 M€ pour le renforcement des réseaux),
- 2,8 M€ pour l'eau potable, dont 1,3 M€ consacrés à la lutte contre la pollution par les nitrates et les pesticides des captages.



- **26% (7,4 M€)** bénéficient à la **réduction des pollutions agricoles**, dont 6,1 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs en vue de soutenir les changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique) sur des territoires prioritaires en matière de restauration de la qualité de l'eau.
- **18% (5 M€)** vont aux **milieux aquatiques**, notamment pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (2,6 M€) et pour animer les actions à conduire (1,5 M€).
- **15% (4,3 M€)** concernent des actions visant **une meilleure gestion de la ressource en eau** (substitution de ressources déficitaires, économies d'eau, animation pour un meilleur partage de l'eau).

Parmi les opérations aidées, des projets remarquables :

#### 1. Pour réduire les rejets de pollution

La communauté d'agglomération Sète Agglopolé Méditerranée (34) poursuit l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration des Eaux Blanches et contribue ainsi à protéger la qualité des eaux de l'étang de Thau dont les activités de conchyliculture, pêche et baignade sont sensibles à la pollution d'origine microbologique. Elle renforce le traitement des boues de la station d'épuration suite à

l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de l'ouvrage. Pour cette opération, elle reçoit **3,6 M€** d'aide de l'agence de l'eau.

Dans son plan d'action pour la réduction des rejets polluants, la communauté d'agglomération prévoit également de réhabiliter les réseaux d'assainissement sur des secteurs à risques de contamination par temps de pluie. Elle engage notamment des travaux à Sète et sur le canal Royal pour améliorer la collecte des effluents et leur transfert vers la station d'épuration et limiter les débordements d'eaux usées dans la lagune. L'agence de l'eau apporte une aide de **2,4 M€**.

## 2. Pour préserver la ressource en eau

**La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (34)** sécurise l'alimentation en eau potable de la commune de Sussargues. Elle abandonne l'exploitation des captages de Garrigues Basses, déficitaires en eau et présentant des problèmes de qualité, au profit des forages de Fontbonne déjà exploités par le Syndicat Mixte Garrigues-Campagne. Le raccordement de Sussargues sur cette nouvelle ressource est réalisé via le réseau d'eau potable de la commune voisine de Beaulieu. Ces travaux sont inscrits dans le contrat de bassin versant Or et dans le plan de gestion de la ressource en eau de l'aquifère molassique de Castries, qui alimente actuellement Sussargues. L'agence de l'eau apporte une aide de **684 K€**.

**Le syndicat d'eau et d'assainissement de la Région de Ganges (34)**, qui est alimenté en eau potable par une prise d'eau dans le fleuve Hérault, abandonne ce prélèvement et se tourne vers la nappe d'eau souterraine du Fesquet. Il va créer un second forage sur le site, l'équiper et mettre en place un traitement par filtration. Ces travaux, identifiés dans le plan de gestion de la ressource en eau du fleuve Hérault, reçoivent une aide de **2,3 M€** de l'agence de l'eau.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, totalisent un montant de **135 millions d'euros** pour financer **2 219 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône-Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.



*A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)*

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pesticides et nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

---

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)